



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1994-1995

23 DECEMBRE 1994

RAPPORT

SUR L'ETAT DE LA COOPERATION
ENTRE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE ET LA COMMUNAUTE GERMANOPHONE
POUR 1991, 1992 ET 1993

RAPPORT

SUR L'ETAT DE LA COOPERATION

ENTRE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE ET LA COMMUNAUTE GERMANOPHONE

POUR L'ANNEE 1991

Le présent rapport a été établi en vertu de l'article 50 de la Convention du 21 juin 1984 entre les deux Communautés.

1. La coopération entre les administrations des deux Communautés a, cette année aussi, été très fructueuse.

2. La Commission 49.55

La commission de coopération instaurée par l'article 55, § 3, de la loi du 31 décembre 1983 de Réformes institutionnelles pour la Communauté germanophone a siégé trois fois en 1991, le 17 janvier à la Hulpe, le 23 avril à Eupen et le 1^{er} octobre à Bruxelles. La commission a mis au point un certain nombre d'éléments pouvant faire partie d'un programme d'échanges.

En vertu de l'article 55 de la loi du 31 décembre 1983, la commission a accordé les subventions suivantes:

2.1. Subventions à charge de la Communauté française dans le cadre de l'article 55 de la loi du 31 décembre 1983

(en francs)

— Les Beaux spectacles français à Eupen	826 000
— <i>Volksbildungswerk</i> Sankt-Vith	30 000
— Centre Worriken Butgenbach	35 000
— Présence et action culturelle à Eupen	26 250
— Bibliothèque paroissiale publique de la Calamine	27 000
— Commissariat d'arrondissement de Malmédy	50 000
	994 250

2.2. Subventions à charge de la Communauté germanophone dans le cadre de l'article 55 de la loi du 31 décembre 1983

(en francs)

— Commissariat d'arrondissement de Malmédy	150 000
--	---------

(en francs)

Festivités 40/60 du Roi et de la Reine	
— Festival de Stavelot	100 000
— Régional Tennisturnier Bütgenbach, Malmédy, Waimes, Sankt-Vith	50 000
— Karnevalsverein «Alaaf» Gemmenich	150 000
— Kgl. Kirchenchor St-Gregorius Gemmenich (Auftritt des Kgl. Männermartetts Eupen)	40 000
— Liebhaber Bühnen Gemmenich	25 000
— La Royale Caecilla, Malmédy	40 000
— Equipe théâtrale de la Jeunesse catholique de Hombourg	20 000
— Bibliothek Malmédy	50 000
	490 000

3. Les échanges culturels

3.1. Subventions accordées par la Communauté française pour des représentations de groupes germanophones en Communauté française

Aucune demande en ce sens n'a été adressée à la Communauté française.

3.2. Subventions accordées par la Communauté germanophone dans le cadre des échanges culturels

Représentations de groupes de la Communauté germanophone en Communauté française:

(en francs)

— Kgl. Männerquartett Eupen Auftritt beim Comité culturel de Welkenraedt	40 000
— Kgl. Harmonie Hergenrath Auftritt in Limbourg	40 000
— Kgl. Harmonie Hergenrath Auftritt bei «Echo de la Salm» Vielsalm	40 000

	<i>(en francs)</i>
— Kgl. Harmonie Hergenrath Auftritt bei Syndicat d'initiative de Verviers	40 000
— Cercle Musical Kermis Auftritt bei «Championnat du monde de Bi», Pepinster	40 000
— Ballettensemble Irene K. Auftritt zugunsten des Centres Culturels de Welkenraedt	40 000
— Kgl. Harmonie Raeren Auftritt bei der Royale Fanfare Salm-Château	35 540
— Hammerschmeidsg'sell'n Bütgenbach Auftritt zugunsten von Gamete et Saro, Oupeye	20 000
— Blechbläserensemble Herbsthal Auftritt bei Harmonie Concorde Welkenraedt	30 000
— Musica Cantica Eupen Auftritt bei der Chorale de Bolland	16 000
— Harmonie St-Joseph Eupen Auftritt im Centre Culturel von Verviers	30 000
— Kgl. MGV Marienchor Eupen Auftritt zugunsten des Comités Culturels de Visé	22 000
— Unterstädter Kinderchor Eupen Auftritt bei «Orchestre Sympho- nique des jeunes» Liège	22 000
— Vokalensemble pro Arte Eupen Auftritt zugunsten des Natur- parkzentrums Hohe Venn Eifel, Robertville/Waimes	16 000
— Kgl. Marienchor Eupen und Klosterchor Herbsthal-Teilnahme an der Aufführung der Oper «Nabucco» Liège	150 000
	<hr/> 581 540

Représentations de groupes de la Commu-
nauté française en Communauté germano-
phone:

	<i>(en francs)</i>
— East Belgium Brass Quintet Montzen Auftritt bei Kulturellen Komitee Kelmis	30 000
— Société Royale d'harmonie de Braine-l'Alleud Auftritt im Lager Elsenborn	32 500
— Antoine Cirri Quintett Auftritt bei der Födergemein- schaft für Kultur und Touristik Burg-Reuland	20 000

	<i>(en francs)</i>
— Société Royale «l'Harmonie» Gemmenich Auftritt bei der Göhlthalve- reingung Kelmis	20 000
	<hr/> 102 500

4. Le patrimoine culturel

Comme précédemment, les musées de la Communauté germanophone sont repris dans l'édition 1991-1992 du « Guide des Musées ». Il en sera de même pour l'édition suivante. L'agent compétent de l'administration du Patrimoine culturel accorde son soutien à la Communauté germanophone en ce qui concerne les avis en matériel de musées.

5. Les bibliothèques publiques

La bibliothèque en langue française des Beaux Spectacles français, intégrée dans la bibliothèque centrale d'Eupen a bénéficié, outre la subvention annuelle comprise dans le montant octroyé aux Beaux Spectacles français, repris au point 2, une allocation en livres d'un montant de 24 380 francs et d'abonnements à des publications en langue française dans le cadre des dispositions de la loi de 1921.

Il faut mentionner les services offerts par la bibliothèque publique centrale Chiroux-Croiseurs de Liège qui étend son action aux communes de la Communauté germanophone.

6. L'éducation permanente des adultes

Les administrations communales de la Communauté germanophone ont reçu régulièrement les numéros du périodique « les rendez-vous des seniors » ainsi que l'information relative à la Carte « S ».

7. L'audiovisuel

Divers contacts ont été noués en vue de coopérations futures en matière de radio et de télévision, et avec la médiathèque de la Communauté française.

8. Le tourisme

Le 5 novembre 1987, la Communauté française a conclu une convention avec l'Office du tourisme des Cantons de l'Est, organisme de la Communauté germanophone. Pour l'année budgétaire 1991, une subvention de 300 000 francs lui a été allouée pour la promo-

tion touristique des communes de Malmédy et de Waimès qui appartiennent à la Communauté française.

En vertu de l'accord conclu le 27 décembre 1982, l'Office de Promotion du Tourisme a aidé la Communauté germanophone dans les domaines mentionnés à l'article 3 de l'accord précité. Dans la réalité pratique, la valorisation promotionnelle des ressources touristiques de la Communauté germanophone est intégrée dans l'action générale de l'OPT spécialement vers les marchés étrangers.

Les moyens utilisés sont la participation aux foires, l'organisation de voyages d'étude, le mailing, des éditions spécifiques, des conférences et journées de presse, la collaboration avec Télétourisme, des campagnes publicitaires et avec la Centrale des réservations Belsud.

Par ailleurs, la Communauté germanophone a un observateur au sein du Conseil d'administration de l'OPT. La Communauté germanophone a alloué une subvention de 2 000 000 de francs à cet organisme.

Dans son rapport d'activité 1991, l'OTCE précise que « la collaboration peut être qualifiée d'excellente » et que « les contacts ont aussi leur importance dans le domaine de la formation professionnelle, par exemple, pour la mise sur pied d'un plan marketing ».

Le service des agences de voyage a poursuivi sa collaboration avec la Communauté germanophone.

Un observateur de la Communauté germanophone est invité aux séances du Conseil supérieur du Tourisme et des Comités techniques de la Communauté française.

9. Le sport

Le Centre de Worriken propriété des deux Communautés, a connu une régression de 8 p.c. d'occupations, celle-ci atteint 51 454 nuitées en 1991 contre 55 938 en 1990.

Les nuitées se répartissent comme suit :

— Stages en Communauté française	27 701
— Stages en Communauté germanophone	19 895
— ASBL de gestion	3 858
	<hr/>
	51 454

Le chiffre d'affaires de l'ASBL a été de 62 975 551 francs. Le solde positif est de 2 187 526 francs.

Le problème du déficit de la piscine se pose cependant, en effet les recettes propres de la piscine s'élèvent à 3 845 242 francs pour des dépenses de 5 903 242 francs.

Les recettes devraient se répartir comme suit: 1 342 777 francs pour la Communauté germanophone et 714 804 francs pour la Communauté française.

La commission devrait prendre position par rapport à ce problème puisque l'interprétation de l'article 22 de la convention ne fait pas l'unanimité.

Les dépenses de capital se répartissent comme suit :

— Communauté germanophone:	
— Travaux aux bâtiments et abords (piscine exclue)	0
— Matériel et équipements	966 799
	<hr/>
	966 799
— Communauté française:	
— Travaux aux bâtiments et abords	0
— Matériel et équipement	2 845 274
	<hr/>
	2 845 274

Comme le prévoit le protocole particulier du 25 juin 1986, les dépenses de travaux et d'achats de matériel et d'équipements sont additionnées, sauf temporairement celles qui concernent la piscine et les salles de sport, dont les travaux ne sont pas clos.

A la fin de l'année 1991, les apports de chacune des Communautés depuis la mise en application de ce protocole s'élèvent à 25 527 807 francs pour la Communauté germanophone et 35 217 859 francs pour la Communauté française.

En ce qui concerne l'Ecole de moniteurs et d'entraîneurs, la Communauté germanophone est représentée par un délégué au sein des commissions pédagogiques.

10. L'éducation

Le 30 octobre 1991, un « Accord de coopération entre la Communauté française et la Communauté germanophone relatif à la gestion administrative de l'enseignement en Communauté germanophone » a été signé.

Celui-ci a pour but de garantir la continuité de la gestion administrative de l'enseignement en Communauté germanophone, par la Communauté française, pendant la mise en place progressive des services administratifs de l'enseignement propres à la Communauté et dans la mesure où la Communauté germanophone n'assure pas déjà elle-même cette gestion.

La cellule administrative mise en place il y a un an par la Communauté germanophone et qui

a pour mission de gérer l'organisation administrative et matérielle des établissements scolaires (capital-périodes-NGPP-liquidation des subventions de fonctionnement) a permis de résorber les difficultés qui étaient apparues dans l'exécution de cet accord.

Celles-ci étaient dues essentiellement à l'impossibilité rencontrée par les agents de la Communauté française à maîtriser une double réglementation puisque les dispositions prises par la Communauté germanophone s'écartent de celles prises par la Communauté française.

Les agents de la Communauté française continuent à assumer la gestion des carrières administratives et pécuniaires des membres du personnel de l'enseignement de la Communauté germanophone en attendant également la mise en place progressive des services administratifs germanophones.

L'exécution de cet accord nécessite bien sûr une concertation régulière et le réexamen annuel du montant du remboursement des services fournis.

Les directions générales du ministère de l'Éducation, de la Recherche et de la Formation de la Communauté française estiment donc que l'exécution de l'accord de coopération ne soulève plus de problème.

Au-delà de l'exécution de cet accord, divers problèmes et questions se posent. Ils ne seront pas détaillés dans ce rapport mais nécessitent une réunion avec les responsables de l'Éducation des deux Communautés.

11. La formation

Cette année a vu se terminer l'agrégation des contrats d'apprentissage par la Communauté française ainsi que tout ce qui concerne les activités de formation permanente des classes moyennes.

Le contrôle de la destination des subsides a encore été effectué, en partie, par les fonctionnaires de la Communauté française.

En effet, depuis le 1^{er} janvier 1992, de par le décret du 16 décembre 1991 relatif à la formation et à la formation continue des classes moyennes et les PME, est créé un Institut de formation permanente, organisme d'intérêt public doté de la personnalité juridique et classé parmi les organismes de la catégorie B au sens de la loi du 16 mars 1954 relative au contrôle de certains organismes d'intérêt public.

Ledit décret abroge ainsi l'arrêté royal du 4 octobre 1976 relatif à la formation permanente dans les classes moyennes.

Par contre, la collaboration de la Communauté française est toujours sollicitée pour les

activités organisées dans le cadre de la formation professionnelle des personnes travaillant dans l'agriculture (arrêté royal du 23 août 1974 sur la formation professionnelle des personnes travaillant dans l'agriculture).

12. La santé

12.1. Secteur de la médecine curative

A. Santé mentale

1. Service de la santé mentale d'Eupen (sièges Eupen et St-Vith)

La Communauté française fournit une aide technique étant donné que les décisions incombent au ministre compétent de la Communauté germanophone:

a) Elaboration d'un projet de budget fixant le montant des avances trimestrielles accordées par la Communauté germanophone au service de la santé mentale d'Eupen (2 sièges). Ces subsides sont relatifs aux frais de fonctionnement ainsi qu'aux frais de personnel.

b) Après acceptation de ce projet de budget par la Communauté germanophone, élaboration de bordereaux d'ordonnancement concernant les 4 avances trimestrielles. Ces bordereaux sont communiqués à la Communauté germanophone pour exécution du paiement.

c) Examen du compte d'exploitation du SSM d'Eupen pour l'année budgétaire antérieure et calcul du solde à payer ou de la retenue sur avance à effectuer en fonction de ce compte. Ce calcul est communiqué à la Communauté germanophone.

d) Tenue à jour de la situation des effectifs du personnel subsidié du SSM d'Eupen: congés de maladie, remplacements, démissions, recrutements. Ces renseignements sont communiqués au ministre germanophone, pour approbation.

e) Calcul de l'ancienneté du personnel subsidié du SSM d'Eupen en vue de l'évaluation des coûts du personnel subsidié.

f) Inspection du SSM en vue de fournir un avis médical et psychologique (inspection effectuée à la demande de la Communauté germanophone en vue du remplacement de l'agrégation).

2. Instituts médico-pédagogiques situés dans la région de langue allemande

Le service de la santé mentale effectuée, à la demande de la Communauté germanophone, des inspections et donne un avis médical. Il donne également son avis concernant les projets de constructions. Nombre d'inspections effectuées en 1991: 1 [Centre de jour GOE Hans

Rotenberg Kloster «Garnstock» à Eupen (Baelen)].

B. Services des Hôpitaux

1. Soins et services à domicile

La Communauté germanophone subventionne le service d'Aide médico-sociale de la région de Moresnet, rue de la Clinique, 24, 4850 Moresnet.

2. Maisons de repos et de soins

AIOMS de la région de Moresnet, Maison de repos et de soins Saint-Joseph, rue de la Clinique, 24, 4850 Moresnet.

Cette maison est agréée par la Communauté française pour 60 lits, la prorogation en cours.

La Communauté française a donné son avis en 1991 sur une demande d'accord de subsidiarité de l'aménagement d'un 4^e étage mais la subvention doit être octroyée pour moitié par la Communauté française et pour moitié par la Communauté germanophone.

C. Cellule d'inspection des écoles pour le personnel infirmier et paramédical

Depuis toujours, les écoles situées en Communauté germanophone sont inspectées par la Communauté française:

- Ecole technique communale d'Eupen;
- Institut Maria Goretti à St-Vith;
- Athénée royal à St-Vith.

12.2. Secteur de la médecine préventive

A. Hygiène et prévention

Poursuite de l'aide de nos services, via l'antenne de Liège pour:

- les commandes de vaccins pour les médecins germanophones;
- la récolte des actes de naissance et de décès;
- la prophylaxie des maladies contagieuses (récoltes des déclarations de maladies transmissibles — enquêtes);
- le contrôle sanitaire des campings et ce, à la demande du ministre de la Communauté germanophone (aucune intervention cependant en 1991).

Dans le secteur de la boxe, la commission médicale du contrôle de la boxe délivre toujours la licence médicale aux boxeurs germanophones.

Par contre, la Communauté germanophone vient de nommer, en novembre 1991, un médecin germanophone chargé de l'exercer.

Intervention financière dans le coût des examens pratiqués chez les médecins spécialistes (cabinets privés ou hôpitaux) pour des candidats boxeurs de la Communauté germanophone.

Dans le secteur de la médecine du travail, la Communauté française contrôle et analyse les rapports annuels des deux services médicaux d'entreprise et des quelques services médicaux interentreprises où sont affiliés des employeurs germanophones.

B. Œuvres médico-sociales

Aucune aide particulière n'a été apportée à la Communauté germanophone en 1991.

C. Inspection médicale scolaire

1. Le médecin-inspecteur de l'IMS assume en Communauté germanophone la fonction de médecin-inspecteur de l'IMS pour les centres de santé et les centres PMS: inspections, agrégations, réunions de service en relation avec la loi sur l'IMS et ses arrêtés d'application.

2. En outre:

a) Il est sollicité au titre de consultant au «groupe de travail en matière de santé scolaire», groupe de travail permanent depuis plusieurs années, constitué à la demande du ministre compétent, ce qui a nécessité 7 à 10 réunions par an en soirée. Il joue un rôle actif et/ou d'initiative impliquant la conception et/ou l'étude de documents ainsi que des rencontres connexes de concertation.

b) Il assure la coordination de la lutte contre la tuberculose et les concertations avec l'Unité de secteur de la FARES.

3. Le médecin-inspecteur de l'IMS (antenne de Liège), étant par ailleurs pédiatre, a poursuivi sa collaboration avec la DKF (ONE en Communauté germanophone). Son contrat de collaboration du «DKF» est pris en charge par la Communauté germanophone et reconduit en 1991. Pour l'ensemble de ses activités, les frais de parcours sont pris en charge par la Communauté germanophone. L'administration de l'IMS est assurée par l'administration de la Communauté germanophone.

13. Les affaires sociales

13.1. Personnes handicapées

En 1991, l'administration germanophone n'a pas sollicité la Communauté française pour le calcul des prix de journée de ses institutions.

Cependant, la collaboration s'est amorcée au niveau de l'application à donner au décret du 19 juin 1990 portant création d'un office de la Communauté germanophone pour les personnes handicapées ainsi que pour l'assistance sociale spéciale.

Sur base d'une publication relative au Fonds spécial d'assistance éditée par la Communauté française, les services concernés des deux Communautés ont eu des entretiens sur les approches respectives et leurs résultats, dans chacune d'elles.

13.2. Maisons de repos personnes âgées

La collaboration s'effectue essentiellement au niveau de l'échange réciproque de toute information et documentation se rapportant aux matières traitées par les services, tout particulièrement les dispositions décrétales et réglementaires.

Par ailleurs, le service des maisons de repos pour personnes âgées de la Communauté française accorde un appui logistique à l'autre Communauté en mettant son service d'inspection à sa disposition.

En 1991, cet appui logistique a été limité aux demandes expressément formulées, c'est-à-dire trois inspections.

13.3. Politique familiale

L'administration de la Communauté française n'intervient pas dans la gestion des dossiers au niveau germanophone, mais l'inspectrice du district de Liège assure une liaison, avec l'administration germanophone dans une optique d'échange d'informations.

13.4. Aide sociale

Il n'y a rien à signaler dans ce secteur.

14. L'Office de la Naissance et de l'Enfance

Actuellement le conseiller pédiatre des Forces belges d'Allemagne et le conseiller gynécologue de la province de Liège, apportent leur collaboration au fonctionnement des services de PMI de la Communauté germanophone.

Dans le domaine prénatal, la coopération a ainsi pu aider à :

- la création de centres d'informations psycho-sexuelle;
- la création d'un service d'accueil aux femmes en difficultés;
- la transformation de la consultation prénatale de St-Vith en centre prénatal avec projet psycho-médico-social.

En outre, il entretient des contacts fréquents avec le personnel médical et paramédical de terrain.

En ce qui concerne les jeunes enfants, le conseiller pédiatre participe à la réforme des consultations pour enfants de 0 à 6 ans sur base des fiches techniques qui ont été élaborées par l'Office de la naissance et de l'enfance et qui ont reçu l'aval de la Communauté germanophone.

Outre l'apport de l'ONE à la politique de protection maternelle et infantile de la Communauté germanophone, cette collaboration permet à l'ONE d'évaluer si les expériences qui y sont développées avec succès, sont susceptibles d'être reproduites en Communauté française.

15. La protection de la jeunesse

Les services poursuivant l'aide logistique à la Communauté germanophone :

— paiement mensuel informatisé aux familles d'accueil relevant de la Communauté germanophone;

— paiement mensuel établi manuellement pour son unique établissement, le pavillon pour enfants à Eupen;

— inspection comptable dudit établissement et calcul du forfait définitif (avec actualisation des barèmes disponibles);

— ouverture et gestion occasionnelle des dossiers individuels;

— mise à la disposition du Tribunal de la jeunesse d'Eupen d'un délégué à la prestation; la création d'un emploi de délégué permanent à Eupen est prévue par l'arrêté du 9 février 1989 (*Moniteur belge* 1989) et s'assortit de la perte d'un emploi au cadre du Tribunal de la jeunesse de Verviers;

— accueil occasionnel de mineurs en établissement public de la Communauté française;

— les paiements sont avancés à charge du budget de la Communauté française et font l'objet d'un décompte annuel. Ils sont remboursés a posteriori par la Communauté germanophone. Il faut toutefois souligner que celle-ci a accédé à la demande de la Communauté française de versement d'une provision et a effectué l'avance partielle des frais exposés en faveur des jeunes qui y sont placés.

Par ailleurs, à la demande de l'administration de la Communauté germanophone, des réunions se sont tenues afin de lui communiquer des informations sur l'évolution de la législation relative à l'aide à la jeunesse en Communauté française (décret du 4 mars 1991).

16. Les travaux d'infrastructure

A. Investissements directs Sports et Tourisme, Centre de Worriken: aucun crédit n'a été engagé en 1991 et aucune somme n'a été payée en cours d'exercice.

B. Secteur médico-social — subventions à charge de l'Exécutif germanophone. Au cours de l'exercice 1991, le service des infrastructures médico-sociales de la direction générale de l'Infrastructure a prêté son concours tant au point de vue technique qu'administratif pour l'étendue des dossiers suivants:

1. Hôpitaux

Saint-Nicolas à Eupen

— Equipement du service ophtalmologique: compte final;

— Construction du 4^e étage destiné à l'administration: attribution du marché;

— Rénovation des façades de l'ancien bâtiment: projet et adjudication;

— Equipement de dépistage de l'ostéoporose: projet et adjudication;

— Service de dialyse rénal: projet;

— Moniteurs d'anesthésie: projet et adjudication.

Saint-Vith — Saint-Joseph

— Matériel opératoire (ophtalmologie);

— Equipement préopératoire: pulsoxymètres, capnographe;

— Moniteur de surveillance;

— Construction du service de psychiatrie: électricité, sanitaires, projet et adjudication — modification de la capacité: révision des coûts.

Participation à la négociation entre la Communauté germanophone et le ministre de la Santé publique pour l'établissement d'un calendrier des investissements hospitaliers à amortir via le prix de journée.

2. Maisons de repos

Bütgenbach (Intercommunale)

Maison de repos et de soins Steinerhof

— création d'une polyclinique;

— acquisition de lits;

— électricité, chauffage, sanitaires: projets.

Saint Vith (Intercommunale)

— Gros œuvre: adjudication.

Eupen — CPAS

Maison de repos et de soins Saint-Joseph.

Adjudication des lots: charpentes, couverture, menuiseries extérieures et intérieures, peintures et revêtements, système informatique, chauffage, ventilation, sanitaires, ascenseurs, cuisine.

Moresnet (Intercommunale)

MRS Saint-Joseph:

— service de soins palliatifs: adjudication;

— aménagement du 4^e étage: adjudication.

MRS Régional:

— aménagement de salles de séjour: adjudication;

— création d'une buanderie commune aux deux établissements.

Walhorn — Katharinenstift — Astenet

Transformation de salles communes en chambres individuelles.

Eupen — Klosterchen

— Acquisition d'un système informatique;

— Aménagement d'un local de bricolage.

Raeren — Marienheim

— Renouvellement de l'installation de courants faibles;

— Création de lieux de rencontre, salles de fêtes, jardin d'hiver;

— Matériel de kinésithérapie;

— Equipements divers: stérilisation, groupes électrogènes, mobilier des chambres.

3. Etablissements pour handicapés

Baelen — Tagenstätten am Garnstock

Aménagement de l'étage en hébergement.

Elsenborn — Kindertagesstätte

- Aménagement d'une polyvalente;
- Mobilier et équipement du centre.

Eupen — In der Etterstern

Aménagement des abords.

La Calamine — Centre de jour

Projet: gros œuvre, chauffage et sanitaires, électricité.

Lommersweiler — Wohngemeinschaft — Deidenberg

Projet d'aménagement du corps de logis.

17. Relations internationales

Les deux Communautés exercent pleinement leur autonomie en matière de relations internationales.

La Communauté germanophone participe aux commissions mixtes de son choix.

La Communauté germanophone a délégué un représentant à :

— la sous-commission Jeunesse avec l'Allemagne, qui s'est tenue à Papenbourg du 20 au 22 février 1991;

— la commission des échanges pédagogiques avec l'Allemagne, qui s'est tenue à Bruxelles le 12 décembre 1991.

En ce qui concerne le secteur multilatéral européen, la Communauté française veille à associer régulièrement la Communauté germanophone aux réunions de concertations intercommunautaires belges prises à l'initiative de la Communauté française, tant au niveau de la CEE (exemple: la protection des biens culturels dans le grand marché européen) que du Conseil de l'Europe (exemple: la préparation des réunions du Conseil de la Coopération culturelle).

RAPPORT

SUR L'ETAT DE LA COOPERATION ENTRE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE ET LA COMMUNAUTE GERMANOPHONE POUR L'ANNEE 1992

Le présent rapport a été établi en vertu de l'article 50 de l'accord de coopération du 21 juin 1984 entre les Communautés.

1. La coopération entre les administrations des deux Communautés s'est déroulée dans d'excellentes conditions.

2. La Commission 49.55

La commission instaurée en vertu de l'article 55, § 3, de la loi du 31 décembre 1983 de Réformes institutionnelles pour la Communauté germanophone s'est réunie deux fois en 1992, le 5 mai à Worriken et le 23 octobre à Bruxelles.

La commission a mis au point nombre d'éléments pouvant faire partie d'un programme d'échanges.

En vertu de l'article 55 de la loi du 31 décembre 1983, la commission a accordé les subventions suivantes :

2.1. Subventions à charge de la Communauté française dans le cadre de l'article 55 de la loi du 31 décembre 1983

(en francs)

2.1.1. PAC Eupen, Fanfares réunies de Dolhain-Limbourg	11 250
2.1.2. Volksbildungswerk Sankt-Vith, « Ah Dieu que la guerre est jolie » par le Théâtre 2000 de Marseille	15 000
2.1.3. Volksbildungswerk Sankt-Vith, « Petite Messe de Pâques » par le théâtre « Art, y Media » de Heusy	15 000
2.1.4. Centre Culturel de Worriken, Théâtre de l'Equipe « Fait Divers »	16 500
2.1.5. Centre Culturel de Worriken, Théâtre de l'Equipe « Légitime Défense »	19 500

(en francs)

2.1.6. Bibliothèque Paroissiale Adoptée de La Calamine	27 000
2.1.7. Challenge régional, Butgenbach — Malmédy — Saint-Vith — Waimes (1991 et 1992)	100 000
2.1.8. Beaux Spectacles Français, Activités de bibliothèque et de diffusion	847 500
2.1.9. Cantissimo Création musicale intercommunautaire entre les partenaires suivants: Lythéa (Eupen), Pro-musica (Welkenraedt), chorale Sainte-Cécile (Welkenraedt), Le Printemps classique (Centre culturel de Welkenraedt)	50 000
2.1.10. Volksbildungswerk Sankt-Vith, « Oscar Wilde » par le théâtre 2000	35 000
2.1.11. Volksbildungswerk Sankt-Vith, « Petite messe de Pâques » théâtre Le Cirque Divers	35 000
	<hr/>
	1 171 500
2.2. Subventions à charge de la Communauté germanophone dans le cadre de l'article 55 de la loi du 31 décembre 1983	
	(en francs)
— Karnavalsverein Gemmenich	15 000
— Chorale « La Royale Cécilia » Malmédy	30 000
— Theatergruppe der Katholischen Landjugend Homburg (Plombières)	20 000
— Naturpark « Hohes Venn »	80 000
— Festival de Stavelot	100 000
— Kriterium Butgenbach, Malmédy, St-Vith, Waimes	50 000
— Theatergruppe « Liebhaberbühne » Gemmenich	30 000

	<i>(en francs)</i>
— Association Artistes et Artisans Malmédiens	20 000
— Öffentliche deutsche Bibliothek Malmedy	50 000
	<hr/> 395 000

3. Echanges culturels

3.1. Subventions accordées par la Communauté française pour des représentations de groupements germanophones en Communauté française

Aucune demande en ce sens n'a été adressée à la Communauté française.

3.2. Subventions accordées par la Communauté germanophone dans le cadre des échanges culturels

Représentation de groupes de la Communauté germanophone en Communauté française:

	<i>(en francs)</i>
— Kgl. Harmonie Saint-Joseph Eupen représentation pour le compte des Fanfares Faulx-les-Tombes	30 000
— Kgl. Harmonie Saint-Joseph Eupen représentation pour le compte du Foyer culturel de Durbuy	21 000
— «Pro Arte» Eupen représentation pour le compte de la chorale Saint-Jean Baptiste Blégny	22 000
— Hanzmierschmiedsg'sell'n représentation pour le compte du Syndicat d'initiative et Tourisme Polleur	20 000
— East Belgian Hernz Band représentation pour le compte du Cercle du Jazz Hott Polleur	21 000
— Kgl. Wannerquartett Eupen représentation chez les Concerts du dimanche matin de Verviers	40 000
— Kgl. Wannerquartett Eupen représentation chez Cercle choral de Tilff	40 000
— Kgl. Harmonie Hergenrath représentation pour le compte du Comité des Fêtes de Vielsalm	40 000
— Kgl. Harmonie Hergenrath représentation pour le compte de l'équipe d'animation paroissiale de Dolhain	40 000

	<i>(en francs)</i>
— Kgl. Harmonie Hergenrath représentation pour le compte de «Le Cercle» Magnée-Fléron	40 000
— Cercle musical Kelmis représentation pour le compte des Rotary Plombières-Welkenraedt	40 000
— Kgl. Marienchor Eupen représentation pour le compte de «Culture-Tourisme Cathédrale Saint-Michel» Bruxelles	40 000
— Kgl. Marienchor Eupen représentation pour le compte du Centre culturel de Welkenraedt	40 000
— Musica Cantica représentation pour le compte de «Culture-Tourisme Cathédrale Saint-Michel» Bruxelles	28 200
— Ballettensemble Irène K. représentation pour le compte du Théâtre de la Balsamine Bruxelles	25 000
— Ballettensemble Irène K. représentation pour le compte du Centre culture régional de Verviers	40 000
— Francis Feidler exposition chez Komer, Mons	20 000
	<hr/> 547 200

Représentation de groupes de la Communauté française en Communauté germanophone:

	<i>(en francs)</i>
— Trio Froidebise-Picard représentation chez Musica Cantica Eupen	10 000
— Why Bull Band représentation au Cercle musical Kelmeer	20 000
— Compagnie des Fileuses représentation au Volksbildungswerk Sankt-Vith	40 500
— «Such & Noise» représentation auprès de la Musikverein Eynatten	31 500
— «Echo des Charmilles» Xhof-fraix représentation auprès du Musikverein Murringen	21 000
— «Echo des Charmilles» Xhof-fraix représentation auprès du Musikverein Emmels	21 000
— «Gamma Percussion» représentation au «Chudosnick Sunergia»	24 000

	<i>(en francs)</i>
— Steve Houben Quartett représentation pour la Kulturstätte Raeren	50 000
— Orchestre de Chambre de Huy représentation pour le compte de Musica Viva Eupen	50 000
— Jo Village représentation pour le compte « Chudosnick Sunergia »	9 000
— « L'Harmonie » Gemmenich représentation pour le compte du Kulturellen Komitee Kelmir	22 000
— Grand orchestre d'Harmonie des Guides représentation à Raeren	40 000
— Société royale de Braine-l'Alleud représentation au camp d'Elsenborn	32 500
— Société Royale de Braine-l'Alleud Séminaire de musique ancienne Spa	20 000
— Orchestre Philharmonique de Liège concert à Eupen	150 000
	563 000

Cette situation apparemment déséquilibrée entre les deux Communautés provient d'un mode de subventionnement différent des deux Communautés. On constate que les demandes adressées à la Communauté française par des organismes culturels germanophones se concentrent sur le soutien aux activités développées en faveur de la minorité francophone ou d'un public bilingue appréciant la culture française.

La Communauté germanophone concentre son soutien aux échanges par nécessité d'une mobilité des groupements germanophones et d'un renouvellement de l'offre culturelle par la venue de groupes francophones en Communauté germanophone. Le subventionnement avantageux offert par la Communauté germanophone développe en conséquence la demande qui lui est prioritairement adressée plutôt qu'au service des « Tournées Arts et Vie » qui modère par nécessité budgétaire ses interventions.

Une concertation est établie entre les deux Communautés pour l'attribution des subventions.

4. Patrimoine culturel

Les musées de la Communauté germanophone ont été renseignés comme à l'accoutumée dans l'édition actuelle du guide des musées. Dans la prochaine édition ce sera à nouveau le cas.

Le prêt d'œuvre d'art de la Communauté française en Communauté germanophone se pratique occasionnellement.

5. Bibliothèques publiques

Le département francophone intégré dans la bibliothèque centrale d'Eupen (« Beaux Spectacles français ») a reçu à côté de subsides annuels, qui est repris dans le subside aux BSF sous le point 2, une aide dans le cadre du règlement de la loi de 1921 sous forme de livres ainsi que l'abonnement de magazines francophones.

6. L'éducation permanente des adultes

Les administrations communales de la Communauté germanophone ont reçu régulièrement les numéros du périodique « les rendez-vous des seniors » ainsi que l'information relative à la carte « s ».

7. Médiathèque — Audiovisuel

Des contacts très suivis en vue d'une coopération future dans le domaine de la radio de la télévision ainsi que des médias ont été développés.

L'accord particulier de coopération entre la Communauté française et la Communauté germanophone relatif à l'ensemble du secteur à l'audiovisuel n'a pu être signé suite à l'avis du Conseil d'Etat qui objectait que la Communauté germanophone n'avait pas de base décrétalement attribuant à son Exécutif le pouvoir d'autoriser le distributeur à « transmettre au moment de leur diffusion et dans leur intégralité les programmes de télévision des organismes de radiodiffusion relevant de chacune des autres communautés et autorisées par elles, ... ».

La Communauté germanophone souhaitant développer à long terme une télévision de type communautaire, la Communauté française l'a invitée à visiter des télévisions communautaires.

Les négociations concernant une coopération entre le Centre des médias de la Communauté germanophone et la médiathèque de la Communauté française sont proche d'un aboutissement.

8. Tourisme

Comme pour l'année dernière le centre touristique des cantons de l'Est obtient pour ses efforts entrepris dans les communes de Waymes et Malmédy un subside à hauteur de 300 000 francs sur base de l'accord du 27 décembre 1982 l'Office de promotion du

tourisme (OPT) de la Communauté française à subventionner à la Communauté germanophone selon l'article 2 de l'accord susmentionné. En contrepartie la Communauté germanophone a accordé un subside de 2 millions de francs à l'OPT.

9. Sport

Le Centre Worriken propriété de la Communauté germanophone et de la Communauté française a pu enregistrer 54 371 nuitées en 1992 contre 51 454 en 1991. Ceci représente une augmentation de 5,67 p.c.

Les nuitées se composent comme suit :

— stage Communauté française	30 276
— stage Communauté germanophone	21 145
— ASBL Worriken	2 950
	<hr/>
	54 371

Le chiffre d'affaires s'élève à 62 694 964 francs. Le solde négatif est égal à 349 462 francs.

En 1992, la Communauté française n'a pas appliqué l'accord d'investissement pluriannuel conclu avec la Communauté germanophone.

Elle n'a investi ni en infrastructure, ni en matériel alors que la Communauté germanophone a investi en infrastructure 194 650 francs, en matériel 999 354 francs.

A la fin de 1992, les apports de chacune des Communautés depuis la mise en application du protocole du 25 juin 1986 s'élèvent à 25 527 807 francs pour la Communauté française et 34 411 863 francs pour la Communauté germanophone.

L'annonce par la Communauté française de son intention de vendre sa part indivise du Centre Worriken a été ressentie difficilement par la Communauté germanophone.

De très nombreuses réunions se sont tenues afin d'élaborer une estimation des parts de propriétés malgré la copropriété inscrite dans la convention de coopération et son développement dans son exposé des motifs et d'élaborer une convention d'achat et de collaboration ultérieure.

Ces réunions n'ont pu aboutir à un résultat, la poursuite des négociations a été reportée à 1993.

Un des symboles de la coopération était effectivement atteint.

10. Formation

En ce qui concerne l'élaboration de décrets, des circulaires et ordonnances adressées aux organisations habilitées de former des travailleurs indépendants, les sections des administrations compétentes des deux Communautés ont collaboré en 1992 de manière très étroite. Dans le domaine de la formation permanente des classes moyennes les fonctionnaires de l'administration de la Communauté française n'ont presque plus dû intervenir. Un accord de coopération officiel entre l'«Institut für Aus- und Weiterbildung im Mittelstand und wirblunen und mittleren Unternehmen» et l'Institut partenaire francophone fut rectifié en novembre 1992.

Dans le domaine de la formation et de la formation permanente pour les personnes dans l'agriculture, la coopération fut comme toujours excellente.

Afin de permettre une succession sans problème de la compétence à la Communauté germanophone, les fonctionnaires de l'Education, de la Recherche et de la formation de la Communauté française ont accordé à leurs collègues germanophones le soutien souhaité notamment au niveau de l'information. Les renseignements, documents, les propositions, les décisions ont été régulièrement communiqués au ministère de la Communauté germanophone.

11. Enseignement

Suite à la communautarisation de l'Enseignement, la commission de coopération créée à l'article 55, § 3 de la loi du 31 décembre 1983 a émis le souhait que cette matière soit incluse dans la convention du 21 juin 1984 et que la composition de la commission soit adoptée afin d'y accueillir des fonctionnaires généraux et supérieurs du ministère de l'Education, de la Recherche et de la Formation.

La convention de coopération du 21 juin 1984 stipule en son article 1^{er} que : « Les services administratifs des Exécutifs de chacune des deux Communautés apportent l'un et l'autre toute l'aide technique et administrative sollicitée.

Des protocoles particuliers, approuvés par les Exécutifs des deux Communautés, peuvent éventuellement préciser les modalités de cette aide pour certaines matières. »

C'est sur cette base que dans le secteur de l'éducation, l'accord de coopération relatif à la gestion administrative de l'enseignement en Communauté germanophone du 30 octobre 1991 a été conclu.

Cet accord prévoyant la dégressivité des services rendus en fonction de la prise en charge progressive par la Communauté germanophone de la gestion de son enseignement, une évaluation s'avérerait nécessaire.

A cette fin une réunion plénière des fonctionnaires généraux et supérieurs des secteurs de l'enseignement des deux Communautés s'est déroulée le 22 septembre.

La conclusion de celle-ci fut que la Communauté germanophone était quasi autonome en matière d'enseignement et que les échanges d'information et d'expérience entre les secteurs des deux Communautés étaient excellents.

De plus, les fonctionnaires généraux et supérieurs seront invités à participer aux réunions de la commission de coopération, ce qui sera chose faite dès le 23 octobre 1992.

12. Santé

1. *Le domaine psychosocial*

Le centre socio-psychologique (Eupen-St-Vith). En 1992, une réunion fut organisée avec les services de la Communauté française afin de clarifier techniquement la reprise complète des dossiers de la Communauté germanophone.

2. *Maisons de repos et de soins*

La Communauté française et la Communauté germanophone sont intervenues lors de l'agrandissement des services au home de repos et de soin de Moresnet. Comme il s'agit d'une institution appartenant aux deux Communautés, celles-ci sont intervenues bien que dans des proportions différentes (60 p.c. pour la Communauté française et 80 p.c. pour la Communauté germanophone). L'inspecteur d'hygiène a en commun accord avec la Communauté germanophone inspecté différentes maisons.

13. Secteur de la médecine préventive

1. *Hygiène et prévention*

La Communauté française continue à intervenir pour l'enregistrement des documents de naissance et de décès ainsi que pour les maladies contagieuses.

2. *L'inspection médicale des écoles*

En 1992 a eu lieu une coopération informelle due à la maladie grave du médecin d'inspection.

Cette coopération n'a pas pu être perpétuée. Jusqu'à la fin de l'année scolaire 1992, les élèves de l'Institut Notre-Dame de Malmédy ont participé aux examens au Centre de Santé de St-Vith. Les services rendus à la Communauté française s'élèvent à 1 500 000 francs.

14. Secteur de l'aide à la jeunesse

Dans ce secteur on a continué l'échange entre les communautés. En 1992, la Communauté germanophone a repris de manière indépendante la gestion des familles d'accueil. Pour les maisons d'enfants et de jeunesse une aide logistique fut donnée par la Communauté française.

15. L'infrastructure

Dans le secteur médico-social les dossiers des maisons de repos et de soins, les institutions du secteur des handicapés et des hôpitaux continuent à être traités par le service technique d'infrastructure de la Communauté française en suivi des années antérieures.

16. Service pour l'enfant et la famille — coopération avec l'ONE

D'une manière générale, les rapports que l'ONE entretient avec la Communauté germanophone sont excellents.

Des conseillers médicaux apportent leur collaboration au fonctionnement des services psychomédicaux et sociaux de la Communauté germanophone.

Dans le domaine prénatal, la coopération a pu aider à la création de centres d'informations psychosexuelles, d'un service d'accueil aux femmes en difficultés et à la transformation de la consultation prénatale de St-Vith en centre périnatal avec projet psycho-médico-social.

Dans le domaine de la petite enfance la Communauté française participe à la réforme des consultations.

Ces différents échanges permettent d'améliorer les mesures préventives en matière de protection de la famille et de l'enfant.

La demande de la Communauté germanophone de formation des agents germanophones auprès du fonds communautaire n'a pu être rencontrée en l'absence de dispositif existant actuellement.

17. Secteur de l'aide aux personnes handicapées

Dans l'esprit du système d'échange d'information entre les institutions et de soutien

de la Communauté française au service germanophone, le fonds communautaire a fourni son aide dans la gestion des dossiers des membres du personnel affecté à l'institution germanophone et par la mise à disposition du service d'Inspection du fonds pour l'Inspection des Institutions germanophones.

La demande de la Communauté germanophone de formation des agents germanophones auprès du fonds communautaire n'a pu être rencontrée en l'absence de dispositif existant actuellement.

18. Organisation de la Chancellerie

La Communauté française a accueilli la Communauté germanophone le 24 mars pour une séance de travail sur l'organisation des travaux du Gouvernement et de la Chancellerie.

19. Les relations internationales

Dans la matière des relations internationales les deux Communautés ont agi de manière tout à fait autonome.

Les deux Communautés exercent pleinement leur autonomie en matière de relations internationales.

La Communauté germanophone participe aux commissions mixtes de son choix organisées par la Communauté française en application des accords culturels internationaux.

En ce qui concerne le secteur multilatéral européen, la Communauté française veille à associer régulièrement la Communauté germanophone aux réunions de concertations intercommunautaires belges prises à l'initiative de la Communauté française, tant au niveau de la CEE que du Conseil de l'Europe.

RAPPORT

SUR L'ETAT DE LA COOPERATION

ENTRE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE ET LA COMMUNAUTE GERMANOPHONE

POUR L'ANNEE 1993

Le rapport est rédigé conformément à l'article 50 de la convention signée en juin 1994 entre les Communautés.

1) La coopération entre les administrations des deux Communautés fut cette année également une réussite.

2) Commission 49.55

La commission de coopération instaurée selon l'article 55, § 3, de la loi du 31 décembre de réformes institutionnelles pour la Communauté germanophone s'est réunie une fois à Eupen, le 13 décembre 1993.

La commission a mis au point nombre d'éléments pouvant faire partie d'un programme d'échanges.

Selon l'article 55 de la loi du 31 décembre 1983, la commission a accordé les subsides suivants:

2.1. Subventions à charge de la Communauté française

	<i>(en francs)</i>
1) Challenge de tennis 1993	103 057
2) Office de promotion du tourisme Opération de promotion sponsorisée à l'occasion des préparatifs du 50 ^e anniversaire de la Bataille des Ardennes (93 et 94)	600 000
3) Bibliothèque paroissiale publique adoptée Achat de livres	35 000
4) Ecole communale de La Calamine Achat dans le cadre de la collaboration entre cette école et la bibliothèque paroissiale publique adoptée	1 469
5) Ostbelgien Festival Animation culturelle à Eupen. Concert avec le pianiste Jean-Claude Vanden Eynden de Verviers	58 250

	<i>(en francs)</i>
6) Centre culturel de Worriken Théâtre de l'Equipe, Représentation « Boule de Suif »	23 250
7) Theater fest = 5 au 11 novembre 1993	
7.1. Théâtre TOF de Liège, Représentation « Camping Sauvage »	42 750
7.2. Théâtre Universitaire Liégeois, Représentation « Une fête chez Papadokis »	30 000
7.3. Théâtre de la Colline de Seraing, Représentation « Un petit coin tranquille »	66 000
8) Film Theater = Corso St-Vith	
8.1. Orchestre Philharmonique de Liège et de la CF sous la Direction de Pierre Bartholomé (8 mai 1993)	116 250
8.2. Animation culturelle. Ensemble vocal et instrumental l'Emulation sous la direction de Michel Crosset	75 000
8.3. Théâtre 2000, Représentation « Oscar Wilde » (9 octobre 1992)	35 000
9) Compagnie de danse contemporaine Irène K.». + Télévision communautaire verviétoise télévesdre + Centre culturel de Welkenraedt Coproductio n d'un spectacle chorégraphique avec intégration d'un montage audiovisuel (initialement 13 et 24 octobre 1993, reportés pour raisons techniques aux 23 et 24 janvier 1994)	200 000
10) Beaux spectacles français	
— Projet de budget 1993	876 000
— Trop perçu de 1992	295 083
— Subvention sur budget 1993	580 917
— Subvention probable 1993	+/- 500 000

P.A.

	<i>(en francs)</i>
— Avance de 400 000 francs maintenant par arrêté de subvention	400 000
11) Pac — Eupen	
11.1. Groupe Country René Mardagne	8 000
11.2. Groupe Country Raymond Honnay	9 000
12) Kontakt 93 Exposition internationale de sculpture	250 000
13) Office du tourisme des Cantons de l'Est Fête gourmande à Malmédy (21 et 22 août 1993)	50 000
Total général	2 230 886

2.2. Subventions à charge de la Communauté germanophone

	<i>(en francs)</i>
— Karnevalsverein Gemmenich	15 000
— Karnevalsverein «Les dragons verts» Moresnet	20 000
— Chorale «La Royale Cécilia» Malmédy	20 000
— Theatergruppe der Katholischen Landjugend Homburg (Plombières)	20 000
— Kriterium Butgenbach, Malmédy, St-Vith, Waismes	50 000
— Theatergruppe «Liebhaberbühne» Gemmenich	30 000
— Öffentliche deutsche Bibliothek Malmédy	50 000
— Printemps classique Welkenraedt	80 000
— Irène Borget	125 000
— Syndicat d'initiative Gemmenich	20 000
	430 000

3. Echanges culturels

3.1. Subventions accordées par la Communauté française pour des représentations de groupements germanophones en Communauté française

La Communauté française n'enregistre aucune demande cette année.

3.2. Subventions accordées par la Communauté germanophone dans le cadre des échanges culturels

Représentations de groupes de la Communauté germanophone en Communauté française:

	<i>(en francs)</i>
— Kgl. Harmonie Hergenrath Auftritt in Grivegnée zugunsten der Gemeindeschule von Bois-de-Breux	40 000
— Cercle Musical Kelmis Auftritt in Dolhain zugunsten des «Cercle Chorale de Limbourg — Les Clés du Duché»	40 000
— Cercle Musical Kelmis Auftritt in Welkenraedt zugunsten des «Kiwanis 3.F.»	40 000
— East Belgian Swing Band Auftritt in Stembert zugunsten der Voe «Œuvres Paroissiales Ste-Julienne»	40 000
— East Belgian Swing Band Auftritt in Verviers zugunsten des «Centre Culturel Régional de Verviers»	40 000
— East Belgian Swing Band Auftritt in Visé zugunsten des «Syndicat d'initiative & du tourisme»	40 000
— Kgl. Mannerquartett Eupen Auftritt in Paliseul zugunsten der «Maison P. Verlaine»	40 000
— Kgl. Mannerquartett Eupen Auftritt in Verviers zugunsten des «Centre Culturel Régional de Verviers»	40 000
— Kgl. Mannerquartett Eupen Auftritt in Malmédy zugunsten der «Royale Harmonie Cécilia»	40 000
— Kgl. Mannerquartett Eupen Auftritt in Namur zugunsten der Voe «Musique et vie»	40 000
— Kgl. MGC Marienchor Eupen Auftritt in Welkenraedt zugunsten der «Royale Chorale Ste-Cécile»	40 000
— Kgl. MGC Marienchor Eupen Auftritt in Grand-Rechain zugunsten der Voe «Centre hervien d'animation culturelle»	40 000
— Agora Auftritt in Luttich zugunsten der «Paludia»	25 000
— Ballettensemble Irène K. Auftritt in Brussel zugunsten des «Théâtre de la Balsamine»	30 000
— Ballettensemble Irène K. Auftritt in Verviers zugunsten des «Centre Culturel Régional de Verviers»	30 000
— Unterstadter Kinderchor Eupen Auftritt in Chimay zugunsten der «Radio Rièzes et Sarts»	22 000
— Raerener Kinderchor Auftritt in Sivry zugunsten des «Foyer Culturel de Sivry-Rance»	22 000

	<i>(en francs)</i>
— Tanzgruppe Hammerschmieds-g'sell'n Auftritt in Verviers zugunsten des « Cercle Philantropique-Le réveil des Lorgnes »	20 000
	<hr/> 629 000

Représentations de groupes de la Communauté française en Communauté germanophone:

	<i>(en francs)</i>
— East Belgium Brass Quintet Auftritt beim Kgl. Mandoliener- orchester 1923 Eupen	25 000
— Société Royale d'harmonie de Braine-L'Alleud Auftritt im Lager Elsenborn	32 500
— Orchestre Symphonique des Jeunes de Liège Auftritt bei der Kgl. Harmonie St-Joseph Eupen	45 800
— Cercle Choral de Tilff Auftritt beim Kgl. Gemsichter Chor/MGV Raeren	25 700
— «Echo des Charmilles» Xhof- fraix Auftritt bei Shin Hap Ki Do in Herzebosch	21 000
— Lutlicher Philharmoniker Auftritt im Volksbuldungswerk St-Vith	150 000
— Ensemble Instrumental von Luttich Auftritt beim Musikkreis Klassik St-Vith	150 000
— Jo Village Auftritt bei «Chudoscnick Sunergia»	8 000
	<hr/> 458 000

Cette situation apparemment déséquilibrée entre les deux Communautés provient d'un mode de subventionnement différent des deux Communautés. On constate que les demandes adressées à la Communauté française par des organismes culturels germanophones se concentrent sur le soutien aux activités développées en faveur de la minorité francophone ou d'un public bilingue appréciant la culture française.

La Communauté germanophone concentre son soutien aux échanges par nécessité d'une mobilité des groupements germanophones et d'un renouvellement de l'offre culturelle par la vente de groupes francophones en Communauté germanophone. Le subventionnement avantageux offert par la Communauté germanophone développe en conséquence la demande qui lui

est prioritairement adressée, plutôt qu'au service des « Tournées Arts et Vie » qui modère par nécessité budgétaire ses interventions.

Une concertation est établie entre les deux Communautés pour l'attribution des subventions.

4. Patrimoine culturel

Les musées de la Communauté germanophone ont été repris, en 1993 comme les années précédentes, dans la publication du guide des musées de la Communauté française. Il est prévu que ce soit le cas dans la prochaine édition.

5. Bibliothèques publiques

Concernant le Secteur de la lecture publique, la Bibliothèque de langue française de l'asbl Les Beaux Spectacles français, intégrée à la Bibliothèque centrale d'Eupen, outre la subvention annuelle comprise dans le montant octroyé aux Beaux Spectacles français, en vertu de l'article 55 de la loi du 31 décembre 1983, a bénéficié d'une allocation en livres d'un montant de 24 380 francs et d'abonnements à des publications en langue française dans le cadre des dispositions de la loi Destrée de 1921.

Il convient également de rappeler les services offerts par la Bibliothèque publique centrale Chiroux-Croisiers de Liège (Ville et province de Liège) qui étend son action aux communes de la Communauté germanophone.

Il faut aussi mentionner la coopération structurelle existante entre la Communauté germanophone et la Ville de Malmédy, dans le cadre de la bibliothèque publique locale de cette ville qui intègre une section de langue allemande. Dans le courant de l'année 1993, la Communauté germanophone a conforté cette coopération.

Enfin, il faut signaler que des contacts existent en vue du développement d'une coopération entre la Bibliothèque publique principale de Verviers et la Bibliothèque centrale d'Eupen.

6. Audiovisuel et médiathèque

Concernant le Secteur de l'Audiovisuel, des contacts ont été noués en vue de l'organisation de la coopération dans le domaine des radios privées.

Il faut ajouter, l'accord expérimental intervenu entre la Communauté germanophone et l'asbl Télévesdre (télévision communautaire de Verviers) afin de:

— Diffuser le programme de Télévesdre sur la câble en Communauté germanophone, et de

couvrir l'ensemble des communes dès que les possibilités seront concrétisées sur le plan technique;

— Dès à présent, inclure dans la programmation diffusée sur l'ensemble du territoire couvert (une partie importante de l'arrondissement de Verviers, en ce compris des communes de la Communauté germanophone) un programme spécifiquement destiné aux populations de la Communauté germanophone;

— Depuis cette année une émission en langue allemande est émise depuis le canal de Télévesdre et diffusée en bouclage dans la programmation de Télévesdre.

— En outre, un accord de coopération officiel entre le Centre des médias de la Communauté germanophone et la Médiathèque de la Communauté française fut conclu le 30 avril 1993. Celui-ci permet à la Communauté germanophone de disposer des collections et des Services de la médiathèque de la Communauté française.

7. Education permanente et centres culturels

Concernant le Secteur de l'éducation permanente des adultes, les administrations communales de la Communauté germanophone ont reçu régulièrement les informations relatives à la carte «S».

Concernant le Secteur des Centres culturels, il faut noter la coopération entre la Compagnie de Danse Irène K. et le Centre culturel régional de Verviers d'une part et le Centre culturel de Welkenraedt, d'autre part, pour les programmations extraordinaires en 1993, puis en février 1994, de prestations de cette compagnie.

8. Sport

Le Centre Worriken copropriété des deux Communautés, a pu enregistrer en 1993 58 380 nuitées contre 54 371 en 1992; ceci représente un accroissement de 7,37 p.c.

Les nuitées se subdivisent comme suit:

— stages de la Communauté française	28 172
— stages de la Communauté germanophone	28 948
— asbl Worriken	1 260
	<hr/>
	58 380

En 1993 du matériel sportif fut acheté (kayak, rames, vestes, canots, ...) pour une somme totale de 971 516 francs par la Communauté germanophone.

Les investissements (éclairage routier, alarme incendie, ...) s'élevaient à 2 350 697 francs et

ont été réalisés par la Communauté germanophone.

La Communauté française maintient sa décision de vendre sa part indivise du Centre Worriken et n'a ainsi investi ni en infrastructure, ni en matériel à Worriken.

De nombreuses réunions se sont déroulées entre les représentants des deux Communautés afin de trouver un accord au sujet de la vente.

Aucune solution n'a pu être trouvée en 1993.

9. Formation

En exécution de l'accord particulier de coopération signé en novembre 1992, les instituts autonomes pour la formation et la fonction continuée des classes moyennes ont coopéré en 1993.

Au centre de cette coopération était à l'ordre du jour le renouvellement et l'actualisation des programmes de formation pour les cours d'apprentis de contremaîtres.

Concernant la formation et la formation continue pour les personnes travaillant dans le secteur agricole, la collaboration fut excellente malgré le fait qu'elle est réduite de manière importante suite à la représentation de l'Etat.

Les fonctionnaires du ministère de l'Education, de la Recherche et de la Formation de la Communauté française ont apporté à leurs collègues de la Communauté germanophone les aides logistiques et personnelles nécessaires et souhaitées.

10. Enseignement

La Communauté germanophone est quasi autonome au niveau de la gestion de son enseignement. La Communauté française reste disponible pour les concertations nécessaires.

Deux accords particuliers expérimentés fin 1992 sont en vigueur. L'un concerne le rappel provisoire à l'activité des enseignants en disponibilité et la réaffectation provisoire au sein de l'enseignement de l'autre Communauté. L'autre porte sur l'accueil d'élèves francophones handicapés dans un établissement scolaire germanophone proche de leur domicile.

La collaboration entre les deux Communautés en matière d'enseignement satisfait pleinement les parties.

11. Santé

La Communauté germanophone sollicite régulièrement la Communauté française et

recueille ses conseils. La collaboration reste nécessaire dans les secteurs de l'éducation à la santé et de l'inspection médicale scolaire.

12. ONE

La coopération est devenue moins étroite mais une concertation entre les Communautés reste nécessaire pour les actions préventives au niveau des consultations pour les réglemens spécifiques des milieux d'accueils et les crèches, ainsi que pour les questions d'adoption.

13. Infrastructure

Hôpitaux

Saint-Nicolas à Eupen (asbl)

Création de laboratoires = gros œuvre, électricité, chauffage, sanitaire, peintures, mobilier: projets et attribution des marchés.

Equipements = Soins intensifs, informatique, monitoring, mammographie, stéréotaxie, hémodialyse: projets et marchés.

Elisabethaus = circulations verticales.

Saint-Joseph à Saint-Vith (asbl)

Extension service psychiatrie = dossier incendie, y compris dossier dérogation.

Avant-projet nouveau bâtiment = urgences, blocs techniques, ...: 3^e étude.

Equipements médicaux divers.

Maisons de repos et de soins

Butgenbach (Intercommunale)

MR-MRS Steinerhof = ascenseurs, parachèvements, mobilier, aménagement des abords: projets et attribution des marchés.

Saint-Vith (Intercommunale)

Electricité, chauffage, sanitaires, ascenseurs: projets et attribution des marchés.

Eupen (CPAS)

Idem = parachèvements, mobilier, abords.

Moresnet (Intercommunale)

Dossiers subventionnés pour moitié par chaque Communauté.

Maison de repos Régina = rénovation du chauffage central et des installations sanitaires: projets et marchés.

Raeren Marienheim

Achèvement des lieux de rencontre et jardin d'hiver.

Walhorn Katharinenshift Astenet

Rénovation et extension: avant-projet et projet.

Etablissements pour handicapés

Eupen-Ettersten-Home Koningin Fabiola

Electricité, chauffage, sanitaires, parachèvements,...: projets et marchés.

La Calamine, centre de jour

Lots I à XIII = gros-œuvre, parachèvements, techniques spéciales,...: projets et marchés.

14. Relations internationales

Les deux Communautés exercent pleinement leur autonomie en matière de relations internationales.

La Communauté germanophone participe aux commissions mixtes de son choix organisées par la Communauté française en application des accords culturels internationaux.

Des demandes occasionnelles d'aide logistique dans l'organisation de missions à l'étranger ont été satisfaites.

En ce qui concerne le secteur multilatéral européen, la Communauté française veille à associer la Communauté germanophone aux réunions de concertations intercommunautaires belges.

Ceci a trouvé une application exemplaire durant la Présidence belge de l'Union européenne durant laquelle des concertations très suivies ont été réalisées à la pleine satisfaction des deux Communautés.